

## IBET® 2020 - FOCUS SECTEUR SERVICES AUX ENTREPRISES

IBET® SERVICES AUX  
ENTREPRISES 2020

**0,72**

**ALERTE**

Baisse de 1 point par  
rapport à 2019

COÛT MOYEN ANNUEL DU MAL ÊTRE  
AU TRAVAIL PAR SALARIÉ ET PAR AN

**14 840€**

dont 9 540€ de maîtrisables

Les sociétés de services appartiennent au secteur tertiaire et ont pour but d'apporter une valeur ajoutée à un produit ou d'assurer un travail nécessaire aux entreprises, organisations et collectivités.

l'IBET® révèle un coût global du désengagement réciproque employés/salariés et de la non-disponibilité (arrêts de travail de santé), de **14 840 €** par an et par salarié.

Sur ces 14 840 €, 64% (soit **9 540 €**) sont des coûts maîtrisables pour atteindre le niveau haut de « bonne pratique » de l'IBET® (0,90) des entreprises qui décident d'agir sur la SQVT (Santé & Qualité de Vie au Travail).

La sinistralité du secteur des services aux entreprises, de 0,9 jours par salarié par an, est très faible par rapport à la moyenne pour l'ensemble des secteurs (3,2 jours). Cet écart de -70% s'explique principalement par un très faible taux d'absence pour maladie professionnelle, 4x inférieur à la moyenne tous secteurs (0,6 jours par salarié par an, contre 2,3 jours pour l'ensemble des secteurs), ainsi qu'un très faible taux d'absence au titre des maladies professionnelles (0,1 jour par an contre 0,6 jour pour l'ensemble des secteurs). Forte augmentation des désengagements salariés de 22%.

Avec la tertiarisation des activités et le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), le travail de bureau s'est généralisé. Si les risques professionnels liés au travail de bureau sont moins visibles, ils ne sont pas absents et nécessitent des mesures de prévention adaptées. Les chutes et les manutentions manuelles (port de charges, efforts physiques...) constituent les principales causes d'accidents. Les troubles musculosquelettiques (ou TMS) et les lombalgies représentent quant à eux la très grande majorité des maladies professionnelles recensées. L'activité elle-même ou l'organisation du travail, mais également les situations de harcèlement ou de violences peuvent exposer les travailleurs à des risques psychosociaux (stress, burnout...).